

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2025**

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le lundi 1^{er} décembre 2025 à 20h00 selon la convocation en date du 25 novembre 2025 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Francine BOISSARD étant désignée comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Procurations : Henri LONGIERAS a donné procuration à Pascal COURNARIE.
Laurent BOUCHET a donné procuration à Francine BOISSARD.

Absents excusés : Henri LONGIERAS – Ludovic CHAMINADE – Laurent BOUCHET

Absent :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 04-11-2025
- Tarifs 2026
- Décision modificative n°2 budget annexe
- Enveloppe heures supplémentaires et complémentaires 2026
- Renouvellement contrat CNP assurances
- Acceptation fonds de concours Communauté de Communes
- Plan de financement et demande fonds vert renouvellement éclairage public Place du Château
- Acquisition parcelles AM 256, 257, 258 Puygers
- Choix maître d'œuvre aménagement boulevard Darnet
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Questions diverses

**Délibération n°2025/79 portant sur l'approbation du
procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 04-11-2025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2025.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2025/80 portant sur les tarifs 2026
du budget principal**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit :

CIMETIERE		
Concessions funéraires	30 ans	Perpétuelles
Pleine terre 2m2	95.00 €	950.00 €
Caveau 4,50 m2	215.00 €	2 200.00 €
Caveau 9 m2	425.00 €	4 300.00 €
Jardin d'urnes	630.00 €	1 350.00 €
Le m2 ancien cimetière	50.00 €	500.00 €
Puit de dispersion		
Plaque avec fixations	45.00 €	
Taxe de dispersion	50.00 €	
Taxes funéraires		
Creusement 1 fosse 1 sépulture	320.00 €	
Creusement 1 fosse 2 sépultures	370.00 €	
Creusement 1 fosse 3 sépultures	400.00 €	
Exhumation	160.00 €	
Dépôt dans caveau provisoire		
Droit d'entrée	45.00 €	
Puis par mois	30.00 €	
LOCATION DE SALLES		
Salle de la poste		
Location activités payantes 1 fois par semaine	70,00 €/mois	
Location ½ journée	50.00 €	
Location journée	100.00 €	
Location particulier week-end	190.00 €	
Caution particulier	500.00 €	
Location association de la commune	Gratuit	
Caution association	500.00 €	
Salle de la Pépite		
Location avec cuisine particulier domicilié sur la commune	600.00 €	
Location salle seule particulier domicilié sur la commune	400.00 €	
Location avec cuisine particulier hors commune	800.00 €	
Location salle seule particulier hors commune	600.00 €	
Location sonorisation et vidéoprotection	200.00 €	
Associations avec cuisine hors commune	800.00 €	
Associations salle seule hors commune	600.00 €	
Caution salle seule avec inventaire	2 000.00 €	
Caution salle seule avec inventaire + sonorisation	3 000.00 €	
Caution cuisine avec inventaire	1 000.00 €	

Associations de la commune	Gratuit	
Caution association	2 000.00 €	
Caution association + sonorisation	3 000.00 €	
Acompte de réservation association	250.00 €	
Location activités payantes 1 fois par semaine	200.00 €/mois	
Location vaisselle 100 personnes	100.00 €	
Location vaisselle 150 personnes	150.00 €	
Location vaisselle 200 personnes	200.00 €	
Location vaisselle + de 200 personnes	250.00 €	
Maison des Associations		
La semaine (location pour activités payantes)	70.00 €	
Caution	200.00 €	
DROIT DE PLACE		
Droit de place – 1 passage – hors marché	70.00 €	
Marché d'été sans électricité mi-juin à mi-septembre	30.00 €	
Marché d'été avec électricité mi-juin à mi-septembre	40.00 €	
DROIT DE PLACE (HORS MARCHÉ) REGULIER		
1 fois par semaine	30.00 €/mois	
2 fois par semaine	60.00 €/mois	
Marché du mercredi matin	Gratuit	
PISCINE		
Individuels adultes	3.50 €	
Individuels enfants	2.30 €	
Carnets adultes 10 TICKETS x 3,20 € =	32.00 €	
Carnets enfants 10 TICKETS x 2,00 € =	20.00 €	
Carnets adultes 25 TICKETS x 3,00 € =	75.00 €	
Carnets enfants 25 TICKETS x 1,80 € =	45.00 €	
Centre de loisirs	1.60 €	
Maison d'enfants de Bione	1.60 €	
CANTINE SCOLAIRE à compter du 01/09/2026		
Repas enfant	2.90 €	
Repas adulte	5.60 €	
Repas centre de loisirs Communauté de Communes	4.80 €	
ROTISSOIRE JAMBONS		
Location associations de la commune	Gratuit	
Location associations hors commune	400.00 €	
Location particuliers	400.00 €	
Caution	1 000.00 €	
DIVERS	A4	A3
Photocopies noir et blanc	0.60 €	1.00 €
Photocopies couleur A4 et A3	1.10 €	1.30 €

(12 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Abstention : Tony PETIOT

**Délibération n°2025/81 portant sur les tarifs 2026
du budget annexe eau et assainissement**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit :

EAU ET ASSAINISSEMENT	
Eau	
Eau le m3	1.70 €
Abonnement compteur à l'année Ø 15 ou 20	76.00 €
Abonnement compteur à l'année Ø 25	98.00 €
Abonnement compteur à l'année Ø 30 ou 40	128.00 €
Dépose et pose compteur	189.00 €
Déplacement compteur dans la limite de 5 mètres	215.00 €
Puis par tranche de 5 mètres supplémentaires	112.00 €
Assainissement	
Assainissement le m3	1.65 €
Partie fixe à l'année	143.00 €
BRANCHEMENT D'EAU	
Alimentation Ø 25 ou 32 - compteur DN15	1 220.00 €
Alimentation Ø 40 ou 50 - compteur DN30	1 320.00 €
Majoration revêtement goudronné sur voie publique	330.00 €
Majoration par tranche de 5 mètres Ø 25/32	105.00 €
Majoration par tranche de 5 mètres Ø 40/50	125.00 €
COMPTEUR GELES OU DETERIORES	
Compteur DN15	65.00 €
Compteur DN20	70.00 €
Compteur DN25 ou DN30	128.00 €
Main d'œuvre forfait	90.00 €
BRANCHEMENT EAUX USEES OU EAUX PLUVIALES	
Prix net et forfaitaire	1 530.00 €
Majoration pour les 2 branchements EP et EU	520.00 €
INTERVENTIONS SERVICE EAU POTABLE	
Travaux suite dégradation	
Tractopelle ou mini pelle avec chauffeur - l'heure	170.00 €
Employé - forfait	90.00 €
Jaugeage et étalonnage	
Jaugeage	80.00 €
Etalonnage	90.00 €
Fermeture/ouverture sous bouche à clé	
Prix net et forfaitaire	80.00 €
Compteur non relevé	
Prix net et forfaitaire	130.00 €
Vérification assainissement	180.00 €

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2025/82 portant sur la décision modificative n°2 du budget annexe eau et assainissement

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget annexe eau et assainissement. Elle propose d'approuver les écritures suivantes :

Intitulé	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		3 250.00			
Autres				7588		3 250.00
Fonctionnement			3 250.00	3 250.00		
Virement de la section 040				021	H.O.	3 250.00
Emprunts en euro	1641	H.O.	550.00			
Autres	2158	H.O.	2 700.00			
Investissement			3 250.00	3 250.00		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2025/83 portant sur les heures supplémentaires et complémentaires effectuées par le personnel communal : liste des emplois concernés et enveloppe globale année 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ainsi que l'enveloppe globale de ces heures supplémentaires payables dans l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, employés dans les services suivants :

- technique = 175 heures
- administratif = 60 heures

- peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, employés dans les services suivants :

- technique = 40 heures
- administratif = 40 heures

- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures.

- le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

- s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,
- s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004,
- s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2025/84 portant sur l'assurance statutaire du personnel – CNP Assurances

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2026.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2025/85 portant sur l'acceptation d'un fonds de concours attribué par la Communauté de Communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5216-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Périgord Limousin en date du 10/10/2019, accordant un fonds de concours à la commune,

Considérant l'utilité de ce fonds pour le financement de l'opération aménagement PMR de la voirie et création d'un sanitaire PMR à l'office de tourisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'accepter la participation financière de la Communauté de Communes d'un montant de 8672.90 €, au titre du fonds de concours destiné à l'opération aménagement PMR de la voirie et création d'un sanitaire PMR à l'office de tourisme.

Article 2 : De mandater Madame le Maire pour procéder à toutes démarches administratives nécessaires.

Article 3 : Le versement de ce fonds sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2025/86 portant sur le plan de financement de la modernisation de l'éclairage public Place du Château

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2025/78 portant sur les travaux de modernisation de l'éclairage public Place du Château.

Le coût des travaux est estimé à 55 925.85 € HT.

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de financement global de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	55 925.85 €	Participation SDE 35 %	19 574.05 €
		Fonds vert 30 %	16 777.75 €
		Autofinancement	19 574.05 €
TOTAL HT	55 925.85 €	TOTAL HT	55 925.85 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce plan de financement et sur la demande de subvention dans le cadre du FONDS VERT 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté par Madame le Maire ;
- adopte le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une subvention au titre du FONDS VERT 2026 ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2025/87 portant sur l'acquisition de parcelles à la SAFER suite à l'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier,

- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles relatifs à la SAFER et au droit de préemption,
- Vu la notification de l'exercice par la SAFER du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AM 256-257-258 située Les Près Galets et Puygers sur la commune de Jumilhac le Grand,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le Conseil Municipal approuve l'exercice du droit de préemption par la SAFER sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

Article 2 :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles préemptées par la SAFER aux conditions proposées, notamment au prix révisé fixé par la SAFER de 6771.45 € comprenant l'acquisition des biens et les frais d'intervention de la SAFER.

Article 3 :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette acquisition, y compris l'acte d'achat, et à réaliser toutes démarches nécessaires.

Article 4 :

Le financement de l'acquisition est inscrit au budget communal.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2025/88 portant sur le choix d'un maître d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du Boulevard Darnet

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu la demande de devis transmise à plusieurs candidats (9) sur le profil d'acheteur AWS le 15/10/2025,

Vu les offres présentées par :

- ESPACES (24000 Périgueux) au prix de 23 500 € HT
- ARCADIE (33600 Pessac) au prix de 30 930 € HT
- LARBRE INGENIERIE (23000 Guéret) au prix de 26 000 € HT
- ICHE INGENIERIE (87600 Vayres) au prix de 27 950 € HT
- APP DODEMAN (16320 Villebois-Lavalette) au prix de 30 355 € HT

Vu le tableau d'analyse des offres présenté par l'ATD 24,

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société ESPACES pour un montant de 23 500 € HT et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2025/89 portant sur le renouvellement
d'une ligne de trésorerie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les termes des délibérations du 02/10/2015, du 22/10/2018, du 28/11/2019, du 23/11/2020, du 03/12/2021, du 08/12/2022, du 18/12/2023 et du 19/11/2024 portant sur l'ouverture puis sur le renouvellement d'une ligne de trésorerie.

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement et tout particulièrement en fin d'année pour le paiement des traitements des agents de la collectivité et dans l'attente des recettes des redevances de l'eau, la commune pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ».

Après consultation de plusieurs organismes, l'offre du Crédit Agricole avait été retenue. Il convient de renouveler la ligne de trésorerie. Le Crédit Agricole a été sollicité et a fait parvenir une offre pour le renouvellement.

Les conditions de renouvellement de la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole sont les suivantes :

- Montant : 190 000 €
- Durée : 12 mois
- Commission d'engagement 0.30 % du montant global de la ligne soit 570 €
- Conditions financières : taux 2,8430 % modifiable chaque mois

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'un montant de 190 000 € aux conditions indiquées ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE + procuration – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Questions diverses :

Madame le Maire :

- Informe le conseil municipal que nous avons reçu de l'ATD 3 hypothèses de rénovation des appartements de l'immeuble 39 rue du Dr Garrigue.
- Remerciements de M. et Mme SELIEZ pour le prix obtenu pour le concours des maisons fleuries 2025.
- Informe de la présence d'étudiants en Master d'architecture à l'ENSA Clermont-Ferrand sur la commune la semaine dernière qui travaillent pour proposer un projet d'aménagement du bourg.

Corine VAN DER PLAS informe le conseil municipal que la préparation du dernier Jumilhac Info et en cours, la distribution se fera début janvier.

Signature du Maire et du Secrétaire de séance :



~ 9 ~



